

# Taxe sur les bureaux en Île-de-France

(Loi de Finances 2020)



ayming

La taxe sur les bureaux (TSB), applicable dans la région d'Île-de-France, est une taxe annuelle qui concerne les locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surfaces de stationnement. Contrairement à l'année précédente avec la création de la zone premium, le projet de loi finance 2021 ne modifie pas de manière significative la Taxe sur les Bureaux.

**La seule modification sera tarifaire** : ainsi les tarifs, qui sont mis à jour en fonction de la prévision de l'indice des prix à la consommation, hors-tabac, retenue dans le projet de loi finance, **vont augmenter de 0,2% en 2021** (Pour rappel, les tarifs avaient augmenté de 1% l'an dernier).

**Pour  
rappel :**

**Les 4 circonscriptions de la région Île-de-France :**

**1ère circonscription** : les 1er, 2ème, 7ème, 8ème 9ème, 10ème, 15ème, 16ème et 17ème arrondissements de Paris et les communes de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux (92),

**2ème circonscription** : les autres arrondissements de Paris (75) et les autres communes des Hauts-de-Seine (92),

**3ème circonscription** : les communes de l'Unité Urbaine de Paris,

**4ème circonscription** : les autres communes d'Île-de-France.

Pour les communes ayant bénéficié de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et du FSRIF (fond de solidarité de la région Île-de-France) l'année précédant l'imposition, les tarifs à appliquer pour la TSBCSS sont :

- réduits de 10% pour les communes de la 2ème circonscription,
- ceux de la 4ème circonscription pour les communes initialement classées dans la 3ème circonscription (dézonage).

**Retrouvez ci-après les tarifs de la Taxe sur les Bureaux pour l'année 2021 :**

## Bureaux à tarif normal :

11,54 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

9,71 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

6,43 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

4,65 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription

## Bureaux à tarif réduit :

Propriété de l'état, des collectivités et de certains organismes sans but lucratif

23,23 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

19,55 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

10,69 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

5,16 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription



ayming

## Locaux commerciaux :

7,96 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

7,96 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

4,12 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

2,09 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription

## Locaux de stockage :

4,13 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

4,13 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

2,09 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

1,08 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription

## Stationnements :

2,62 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

2,62 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

1,41 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

0,73 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription



ayming

Cette augmentation concerne également la Taxe sur les Surfaces de Stationnement en Ile de France avec les tarifs suivants pour l'année 2021 :

## Stationnements

4,48 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

4,48 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

2,59 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

1,32 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription

## Stationnements exploités commercialement

Pour rappel, les stationnements exploités commercialement bénéficient d'une réduction de tarif de 25 % pour 2021 (contre 75 % en 2019 et 50 % en 2020).

3,36 €/m<sup>2</sup>



1ère  
circonscription

3,36 €/m<sup>2</sup>



2ème  
circonscription

1,94 €/m<sup>2</sup>



3ème  
circonscription

0,99 €/m<sup>2</sup>



4ème  
circonscription



ayming



ayming

[www.ayming.fr](http://www.ayming.fr)  
[contact@ayming.com](mailto:contact@ayming.com)



FURTHER TOGETHER